



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 22 avril 2013, a adopté les règlements suivants :**

**03-168-4      Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168)**

Les modifications précisent certains aspects du règlement 03-168 afin d'en faciliter la gestion. Elles visent aussi à maintenir le niveau d'admissibilité des familles dans le volet du programme touchant les constructions neuves.

**13-010        Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**

Le règlement prévoit l'ajout d'une partie du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne au champ d'application du règlement S-6.01.

**04-047-139    Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)**  
[Secteur Saint-Viateur Est – arrondissement du Plateau-Mont-Royal]

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 29 avril 2013

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon